

Toepassing van artikel 8 van het Reglement van inwendige orde van de gemeenteraad. Voorstel van motie ingediend door mevrouw S. BENNANI, gemeenteraadslid, voor de fractie “Les Engagés”, betreffende de versterking van de participatie van jongeren aan het lokale leven in Anderlecht.

S. BENNANI :

On dit souvent que les jeunes sont l'avenir, mais ils sont avant tout notre présent. Ils vivent à Anderlecht, fréquentent nos écoles, nos associations et nos espaces publics. Ils ont des idées, des ambitions, mais aussi des frustrations, et ils ont des choses à dire sur la commune où ils grandissent.

En mars dernier, le Conseil de l'Europe a adopté une nouvelle charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale. Son message est clair : une démocratie locale vivante doit permettre aux jeunes de comprendre, de participer et d'être entendus.

À Anderlecht, nous ne partons pas de zéro. Des initiatives de terrain existent déjà :

- Le « Conseil consultatif des Elèves » dans nos écoles communales secondaires.
- Les actions du service « Jeunesse » et du « Pôle Jeunesse ».
- Le travail quotidien des associations et des acteurs locaux.

Cette motion ne propose pas de créer une structure supplémentaire ou un dispositif lourd. Elle propose de partir de ce qui fonctionne, de le valoriser et de créer des ponts directs entre la parole des jeunes sur le terrain et nos décisions ici. La participation ne peut se résumer à demander un avis : participer, c'est s'exprimer, être écouté et savoir ce qu'il advient de sa proposition.

C'est cette culture de la participation que nous voulons faire grandir à Anderlecht, de manière simple et réaliste. Faisons davantage de place aux jeunes dans la vie communale dès aujourd'hui, et pas uniquement lorsqu'ils seront en âge de voter. Je vous invite dès lors à soutenir cette motion.

Monsieur le Président :

Deux groupes politiques ont introduit des amendements, je propose donc à leurs représentants de nous les présenter.

N. KAMMACHI :

Nous partageons l'objectif de la motion du groupe « Les Engagés » mais nous estimons qu'il faut aller plus loin.

La compétence de la « Jeunesse francophone » est exercée par la même échevine depuis plus d'une décennie. Après plus de dix ans de responsabilité politique, il est légitime de procéder à une évaluation. Ce n'est pas un procès personnel, c'est le principe même de la responsabilité démocratique. Malgré les dispositifs existants, une partie importante de notre jeunesse reste éloignée des structures de participation citoyenne. Nous devons avoir le courage d'analyser ce qui ne fonctionne pas.

Aujourd'hui, nos jeunes subissent des réalités de terrain brutales : difficultés scolaires, sociales, économiques, décrochage et, désormais, le fléau du narcotrafic et des violences associées dans plusieurs de nos quartiers. Une politique de jeunesse ne peut plus se limiter à organiser des activités de loisirs. Elle doit prévenir, sensibiliser, et offrir des alternatives concrètes. Elle doit aller chercher les jeunes avant que les réseaux criminels ne viennent les chercher.

Notre approche écologiste repose sur la transversalité. Nous refusons de cloisonner la jeunesse, la sécurité, l'enseignement et la cohésion sociale. Lorsque j'étais échevine de l'« Égalité des Chances » et de la « Rénovation urbaine », j'ai mis cette vision en pratique. À Bizet, nous avons décroché 15 millions d'Euros de financements pour un programme global incluant une crèche, une infrastructure polyvalente, un espace sportif et un pôle culturel. Un contrat de quartier, une politique culturelle ou la prévention routière doivent être des leviers d'émancipation pour la jeunesse.

La motion initiale valorise l'existant. Pour « Ecolo-Groen », cela ne suffit plus, nos amendements introduisent trois principes essentiels : l'évaluation, la transparence et l'inclusion.

- Une évaluation réelle : Nous exigeons un « Plan Jeunesse » doté d'objectifs et d'indicateurs précis pour mesurer l'impact réel des propositions des jeunes sur les décisions communales.
- L'inclusion des plus fragilisés : Nous devons aller vers les jeunes des quartiers les plus précarisés qui n'apparaissent jamais dans nos réunions institutionnelles, et leur garantir un véritable retour après consultation.

- Un volet spécifique anti-narcotrafic : La politique de « Jeunesse » doit intégrer un axe de prévention face au recrutement par les réseaux criminels, en combinant éducation, sport, culture, associatif et insertion.
- La recherche active de moyens : La crise financière de la Commune ne doit pas paralyser la politique de « Jeunesse ». La responsabilité du Collège est de monter des projets pour aller chercher les subsides là où ils existent : aux niveaux régional, fédéral et européen. Nos amendements imposent que le Collège rende des comptes sur les financements extérieurs demandés, obtenus ou manqués.

Notre démarche ne rejette pas la motion du groupe « Les Engagés » ; au contraire, nous voulons transformer une déclaration d'intention en un plan d'action concret, mesurable et transparent devant ce Conseil et devant les jeunes eux-mêmes. C'est dans cet esprit que le groupe « Ecolo-Groen » dépose ses amendements et vous invite à les soutenir.

C. CHERFAN :

Il est déjà 1h30 du matin, vous avez tous reçu l'amendement de notre groupe, je serai donc bref. Nous ne demandons ni nouvelle structure, ni nouvelle dépense. Nous demandons simplement une règle de transparence : lorsqu'un jeune prend le temps de faire une proposition à sa Commune, il doit savoir ce qu'elle devient. Si elle est acceptée, on le lui dit, si elle est à l'étude, on le lui dit, si elle est impossible, on lui explique pourquoi. Donner la parole aux jeunes, c'est bien. Leur répondre, c'est les respecter.

S. BENNANI :

À l'instar de mon collègue Guy Wilmart et des 20 spectateurs qui nous suivent encore en direct sur « YouTube », nous avons tous perçu l'intérêt particulier de Madame Kammachi pour les questions de jeunesse ce soir.

Vos amendements sont intéressants, mais cette motion possède une particularité essentielle : elle a été co-écrite en parfaite confiance avec le service communal de la « Jeunesse ». Si nous avons parfois voulu aller plus loin, les services nous ont eux-mêmes freinés, nous rappelant de manière réaliste les limites de leurs capacités opérationnelles et notre situation financière critique. C'est une réalité de terrain que nous devons impérativement prendre en considération.

Dès lors, je vous invite à reconsidérer votre position et à soutenir notre texte initial, validé et co-construit avec nos services administratifs

N. KAMMACHI :

Malgré la fatigue et les sourires que je vois dans cette assemblée, le sujet de la jeunesse est bien trop sérieux. Nous sommes des élus politiques, pas des acteurs en train de jouer une pièce de théâtre. Demander des actions concrètes pour sortir nos jeunes du désarroi n'est jamais une perte de temps.

Vous proposez une motion pour inclure les jeunes à Anderlecht. Nous choisissons d'aller plus loin. Si un élu se cantonne uniquement aux strictes limites administratives, l'action publique n'avance pas. Notre rôle est précisément de porter une vision politique forte et de définir ce que nous voulons pour l'avenir de nos jeunes.

Cette motion exprime une intention politique. Dès lors, vous devriez logiquement soutenir notre démarche ambitieuse. Mais vous faites le choix de la refuser.

S. BENNANI :

C'est là où le bât blesse et c'est là où nous ne serons pas d'accord ce soir. Si je suis la logique de vos amendements, nous aurions besoin d'un budget de 350.000 €. Mais qui a 350.000 € à allouer aujourd'hui ? Absolument personne ! Je vous propose donc de revenir à la réalité du terrain, validée par nos services administratifs.

N. KAMMACHI :

D'où sort ce chiffre de 350.000€ ? Dans le texte de nos amendements, il n'est absolument pas question de moyens budgétaires complémentaires. Nous posons les bases de la vision politique que nous désirons pour la jeunesse d'Anderlecht. Je ne comprends pas pourquoi vous refusez de voter ce texte.

Monsieur le Président :

On s'enlise, mes chers collègues. Nous avons tous notre propre parcours professionnel et notre background, mais l'heure avance. Passons maintenant au vote.

S. BENNANI :

Après mûre réflexion, il s'agit bien ici d'une convention. Madame Kammachi, le problème ici est que vous restez dans une attaque interpersonnelle. Si vous avez envie de vous battre, installons un ring.

N. KAMMACHI :

Je me bats pour les jeunes.

Monsieur le Président :

Le débat n'évoluera plus de manière constructive à cette heure-ci. Je propose donc de clore les discussions et de passer immédiatement au vote des amendements par ordre d'arrivée.